

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-9-14-3
Séance du vendredi 5 décembre
2025

REALISATION D'UN TRONÇON DE VOIE VERTE DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD433-RD8BISI A BRUNSTATT-DIDENHEIM CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PORTANT OFFRES DE CONCOURS FINANCIERS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, EMLLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à ERBS André

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara,
RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

COUCHOT Alain, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2025-4-14-1 du 22 mai 2025 relative à la validation du programme de sécurisation du carrefour RD433/RD8bisI et à l'approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure conclue avec la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission du territoire de l'agglomération de Mulhouse du 24 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide le programme de réalisation d'un tronçon de voie verte reliant la passerelle sur l'Ill au carrefour des RD 433 et RD 8bisI réaménagé le long de la RD 8bisI tel que présenté à l'annexe 1 à la présente délibération ;
- Approuve la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement, de participation et de gestion ultérieure, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération et la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM dans le cadre de la réalisation de ce tronçon de voie verte ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention ;
- Prend acte que les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Dépenses

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P069	0003	P069E03	T38	1514 - 23-2315-843	91 800 €
P069	0003	P069E03	T38	5012 – 4581112-4581112-01	10 200 €
TOTAL					102 000 €

Recettes

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P069	0003	P069E03	T38	4230 - 13-13258-843	76 500 €
P069	0003	P069E03	T38	5013 – 4582112-4582112-01	8 500 €
TOTAL					85 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Nicole BEHA, Maire déléguée de la Commune de Didenheim